



PRECIS D'ESSAIS DE DELAMINATION DU CLT

Dans le même esprit que le document réalisé il y a une dizaine d'années pour le lamellé-collé, les professionnels de CLT France ont souhaité qu'un précis d'essais de délamination du CLT soit rédigé. Ce document précise les bonnes pratiques pour la réalisation de l'essai et formule des préconisations pour son interprétation par le biais d'exemples de cas pratiques illustrés.

GUIDE FOR CLT DELAMINATION TEST

In the same way as the document produced ten years ago for glulam, CLT France members wanted a guide for CLT delamination test to be written. This document specifies best practices for the conduct of the test and formulates recommendations for its interpretation through examples of illustrated practical cases.

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a été créé à la demande des professions de l'ameublement et de la seconde transformation du bois : CAPEB, UFME, UICB, UIPC, UIPP, UMB-FFB, UNAMA, AF.



Le CODIFAB a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions collectives dans le cadre des missions mentionnées à l'article 2 de la loi du 22 Juin 1978. Les projets proposés sont arbitrés par les représentants des professionnels qui valident également leur réalisation. Pour en savoir plus : www.codifab.fr